

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 5 juin 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi cinq juin deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS.

Absents(tes) excusée(s) : Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Kevin DOFAL, Sylvie FILATRE (pouvoir à Marie-Anne EON), Catherine GUIBERT (pouvoir à Sandrine BOUCARD), Léna MONNIER.

Madame Sylviane GUILLOT est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-05/06-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Monsieur Goulven DONNIOU fait part qu'il conviendrait de modifier le procès-verbal page 10, au niveau de son intervention au sujet de la subvention exceptionnelle versée à l'association « La Fée Viviane ».

Ses propos doivent être rectifiés de la façon suivante : « *Monsieur Goulven DONNIOU fait part qu'il votera contre* » (...) « *Monsieur Goulven DONNIOU indique que le but du jet est d'envoyer un message aux habitants de la commune* ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 15 mai 2023 en tenant des modifications à apporter présentées ci-dessus.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

